



Saint-Etienne, le 6 septembre 2024

Recu le

10 SEP 2024



**COPLER Monsieur Jean-Paul CAPITAN** Président 44, rue de la tête noire 42 470 SAINT-CYMPHORIEN-de-LAY

N/Ref: 2024.056 PP/pf

Modification simplifiée N°2 du PLUi

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, le 29 août 2024, le projet de modification simplifiée N°2 de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et nous vous en remercions.

Cette modification a deux objets :

- Préciser les intentions et les principes d'aménagement dans l'orientation d'aménagement et de programmation du site économique de Jalla à Régny ;
- Prendre en compte la décision du tribunal administratif dans l'orientation d'aménagement et de programmation du bourg sud-est à Saint-Symphorien-de-Lay à la suite d'un contentieux donnant lieu à un jugement.

Le syndicat mixte du SCoT Sud-Loire n'a pas de remarque à formuler et un avis favorable à ces deux modifications.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

> Pour le Président et par délégation **Patrick LEDIEU** Vice-Président du SCoT